

Sécurité. Les yeux, organes à protéger coûte que coûte

Poussières, produits chimiques, éclats de métal... les atteintes aux yeux peuvent altérer la vue de façon irrémédiable. Pourtant, les salariés ne disposent que rarement de lunettes adéquates : les employeurs rechignent à investir dans du matériel de qualité, qui coûte souvent les yeux de la tête.

« Quand on travaille avec la disqueuse, il arrive qu'une paille de fer minuscule entre dans l'œil. Sur le moment, on ne sent rien, mais le lendemain matin, l'œil a triplé de volume et il faut partir aux urgences », raconte Abdelkrim Hadj-Arab, délégué syndical CGT chez Spie Batignolles Sud-Est. L'accident du travail n'est souvent même pas déclaré. « Normalement, ils ne devraient pas arriver parce que, pour travailler avec une disqueuse, il faut des lunettes de protection. Malheureusement, sur certains chantiers, il n'y en a même pas, ou, quand il y en a, elles ne sont pas assez protectrices », dénonce le syndicaliste. Pour bien protéger les yeux des éclats, les lunettes doivent en effet être fermées sur les côtés et sur le haut, or de nombreuses entreprises ne fournissent que des lunettes de sécurité beaucoup plus sommaires.

IMPOSSIBLE DE TROUVER LA BONNE TAILLE

« Plus de 80 % des informations que nous recevons dans notre travail passent par la vue, autant dire que les yeux sont précieux et qu'il faut bien les protéger ! » s'exclame Isabelle Ramuz, ergonome du travail spécialisée dans ce domaine. Et pour cela, il faut du matériel à la bonne taille. « Il ne viendrait à personne l'idée d'acheter des paires de chaussures de sécurité d'une seule taille dans une société, en revanche, proposer un seul modèle de lunettes de protection ne choque pas », s'étonne-t-elle. Un homme de deux mètres et une femme d'un mètre cinquante n'auront pas le visage de la même taille, les nez n'ont pas la même



ISTOCK / GETTY IMAGES

Dans certaines entreprises, les lunettes sont tellement rayées qu'on devine à peine les yeux des salariés.

forme... Pour bien protéger, des lunettes-masques doivent s'ajuster au visage mais laisser passer un tout petit peu d'air pour empêcher la condensation. Il faut aussi que les lunettes soient en bon état.

« Il m'arrive dans les entreprises où j'interviens de voir des salariés avec des lunettes de protection tellement rayées qu'on devine à peine leurs yeux. Comme ces rayures sont apparues progressivement, le salarié s'adapte mais sa vue est en réalité très diminuée », ajoute l'ergonome. Ces équipements devraient être changés régulièrement, or ils ne le sont la plu-

part du temps que quand les lunettes se cassent. « Il est aussi important que les lunettes soient le plus possible adaptées au travail effectué, qu'elles gênent le moins possible l'activité, au risque, sinon, qu'elles ne soient pas portées », insiste l'ergonome. Cette prise en compte des spécificités du travail est rendue presque impossible par l'éloignement des services d'achat : ceux-ci sont de plus en plus concentrés, quand ils ne sont pas à l'étranger.

De nombreux salariés dont le travail nécessite des lunettes de protection portent déjà des lunettes

correctrices. « La plupart du temps, ils portent les protections par-dessus leurs lunettes de vue. Cette superposition est très inconfortable et, au bout d'un moment, comme ils sont gênés dans leur travail, ils renoncent aux protections », observe Isabelle Ramuz. Pourtant une solution existe depuis longtemps déjà, le port de lunettes de protection correctrices. « Dans une entreprise de construction aéronautique, une étude avait été menée pour fournir des lunettes adaptées à la vision de près pour ceux qui devaient travailler en hauteur. Sans ces lunettes, les travailleurs souffrant de presbytie auraient risqué de développer des TMS à la nuque », raconte l'ergonome.

UNE BATAILLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Si des lunettes de protection correctrices existent pour tous les types de problèmes visuels, le hic est que ces équipements restent coûteux. De nombreux employeurs rechignent à faire cet investissement pour la sécurité de leurs salariés. Chez Eurovia, grande entreprise de travaux publics, les organisations syndicales ont réclamé et sont sur le point d'obtenir que des lunettes de protection correctrices soient fournies à chaque salarié portant des lunettes qui en ont besoin. Pour les salariés intérimaires, ceux des sociétés sous-traitantes ou travaillant dans des TPE, le rapport de forces, beaucoup plus défavorable, ne permet pas d'obtenir une réelle protection. Les inégalités se nichent aussi dans les yeux ! ★

MÉLANIE MERMOSZ